

Le test HPV recommandé chez les femmes de plus de 30 ans

RECOMMANDATIONS DE LA HAS



Dans la [stratégie de dépistage du cancer du col de l'utérus actualisée](#), publiée par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 11 juillet, le test HPV (papillomavirus humains) est recommandé en première intention chez les femmes de plus de 30 ans.

Cette actualisation fait suite à une demande de la Direction générale de la santé (DGS) et s'inscrit dans le cadre programme du national de dépistage organisé (PNDO) du cancer du col de l'utérus, priorité du plan cancer 2014-2019.

Annoncé en mai 2018 et lancé en janvier 2019, le PNDO reposait jusqu'à présent sur la réalisation d'un examen cytologique (prélèvement cervico-utérin) chez les femmes asymptomatiques de 25 à 65 ans tous les 3 ans, après deux examens consécutifs normaux à un an d'intervalle. Dans cette actualisation, si la HAS maintient sa recommandation d'un dépistage chez toutes les femmes de 25 à 65 ans qu'elles soient vaccinées ou non, le test HPV remplace désormais l'examen cytologique en première intention. En effet, chez ces femmes, « *le test HPV s'avère nettement plus efficace pour le dépistage du cancer du col de l'utérus* » conclut la HAS.

Le test HPV chez les femmes à partir de 30 ans sera désormais réalisé « *3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal* », le rythme entre deux dépistages étant ensuite porté à 5 ans « *dès lors que le résultat du test est négatif* ».

En cas de test HPV positif, un examen cytologique réflexe doit être réalisé. « *Si le résultat de la cytologie est ASC-US (Cellules malpighiennes atypiques de signification indéterminée) ou anomalies plus sévères, la femme doit être rappelée pour colposcopie* ». Si le résultat de la cytologie est négatif, un test HPV est réalisé un an plus tard. En cas de résultat positif, la colposcopie est recommandée. S'il est négatif, l'intervalle de 5 ans est rétabli jusqu'au prochain test.

La HAS souligne également la possibilité de réaliser ce test à partir d'un auto-prélèvement vaginal, ce qui pourrait faciliter le dépistage « *pour les femmes qui ne se font pas dépister régulièrement ou qui sont éloignées du système de soin* », et recommande cette modalité dans ces situations.

Source : *Biologiste infos*